

A l'attention des familles utilisatrices du service de transport scolaire

Le Conseil Général de Loir et Cher qui coordonne les transports scolaires dans notre département émet, en cas d'intempéries, des interdictions de déplacements pour les cars assurant ces transports et en informe la mairie.

Il est précisé que cette décision est valable pour la journée complète (aller et retour).

Afin de vous transmettre l'information dans les meilleurs délais par SMS ou mail, merci de nous communiquer à l'aide du coupon ci-dessous soit:

- **Un numéro de téléphone portable**
- **Une adresse mail**
- A défaut, un n° de téléphone fixe

Nous espérons que ces nouvelles mesures vous donneront pleinement satisfaction.

*À remettre à l'agent communal chargé de la surveillance dans le car ou
à déposer à la mairie
Avant le vendredi 8 septembre 2017.*



NOM:

Prénom:

N° de téléphone portable:

Courriel:

N° de téléphone fixe: